

**ARRETE MUNICIPAL N°13229 DU 25 MARS 2024**

Le Maire de Larmor-Plage,

**OBJET :**

Brocante.

Place Notre-Dame

Samedi 30 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par L'Association LARMOR J'ADORE-  
Maison des associations-56260 LARMOR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le bon déroulement de la manifestation, il importe de modifier l'accès au stationnement et à la circulation.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** Samedi 30 mars 2024 de 07h00 à 20h00, il convient d'interdire le stationnement sur tous les emplacements devant Crédit Mutuel de Bretagne pour permettre l'installation de barnums. La rue située entre le Crédit Mutuel de Bretagne et le parvis de l'église sera également fermée à la circulation pour des raisons de sécurité. Seul le demandeur est autorisé à stationner.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

